Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260305-20260205_1-DE

Délibération

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Nicolas POSTIC, adjoint au Maire.

Présent(e)s : Pascale PICHON, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Carine LE NAOUR, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Claire LE FLOC'H, Pascal LE SAUX, Valérie KERGOURLAY, Olivier LANNUZEL, Marie-Laure LEVENEZ, Vefa GUENEGAN, Isabelle POSTEC, Fabien CARON, Arnaud LE TYRANT, Léna LE DU.

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Frédéric LE BRIS a donné pouvoir à Carine LE NAOUR
Annie LE GUERN a donné pouvoir à Loïc COUSTANS

Absent(e)s sans pouvoir :

Stephan GUIVARC'H
David AUDREN
Ronan SINQUIN

Est nommé(e) secrétaire de séance : Carine LE NAOUR

Date de la convocation : 26 février 2026

DELIBERATION N° 2026/02/05
OBJET : PIG Logements vacants – Mise en place d'une prime de sortie de vacance

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) dédié à la lutte contre les logements vacants, porté par CCA dont le suivi-animation est confié à URBANIS, a pour objectif de mobiliser massivement les logements vacants situés dans les centralités des neuf communes du territoire. Un accompagnement technique, juridique et technique est proposé aux propriétaires pour remettre leurs biens sur le marché du logement.

Le Programme Local de l'Habitat 2024-2030 porté par Concarneau Cornouaille Agglomération prévoit dans le cadre de ce PIG que les communes du territoire aient la faculté d'apporter une aide financière pour la sortie des logements vacants en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et des aides de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Le montant de l'aide prévue est forfaitaire : 5 000 € par logement sortant de vacance et indépendamment du nombre de logements créés.

Plusieurs conditions sont nécessaires :

- Être propriétaire occupant (acquéreur) ou propriétaire bailleur s'engageant à conventionner son logement avec l'Anah pour louer à titre de résidence principale à un loyer inférieur aux prix du marché
- Être accompagné par Urbanis dans le cadre du PIG Logements Vacants de CCA
- Réaliser des travaux de réhabilitation
- Bénéficier de subventions de l'Anah

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Programme Local de l'Habitat 2024-2030 porté par Concarneau Cornouaille Agglomération,
Vu le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Logements Vacants » porté par Concarneau Cornouaille Agglomération et soutenu par la Commune d'ELLIANT adhérente au groupement de commandes y afférent,
Vu le règlement d'attribution de la prime pour la sortie de vacance des logements ci-annexée,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260305-20260205_1-DE

Considérant la volonté de la commune de favoriser la remise sur le marché de logements vacants situés dans son périmètre de centralité, afin de contribuer à la revitalisation urbaine et à l'amélioration de l'offre de logements,
Considérant la volonté de la commune d'intervenir en complément des aides existantes, notamment celles de l'ANAH et du PIG porté par CCA, par l'octroi d'une prime communale encadrée par un règlement annexé,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 18 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise en place d'une prime communale pour la sortie de vacance des logements situés dans le périmètre de centralité de la commune, dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération
- Précise que cette aide est forfaitaire et fixée à 5 000 e par logement sortant de vacance indépendamment du nombre de logements créés
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal au compte 204… - Subventions d'équipement versés
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire

Présents	17	VOTE	Pour	20
Pouvoirs	3		Contre	0
Total	20		Abstentions	0

Fait et délibéré en Mairie, le 5 mars 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 9 mars 2026,

Secrétaire de séance,
Carine LE NAOUR

L'adjoint au Maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)